



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

DIRECTION SECURITE SANITAIRE



Gourbeyre, le 30 juillet 2026

SERVICE SANTE ET SECURITE DE L'ENVIRONNEMENT EXTERIEUR

Affaire suivie par : Département « eau potable »  
Courriel : ars971-edch@ars.sante.fr  
Tél. : 05 90 99 64 59 / 64 60

Le Directeur Général  
de l'Agence de Santé  
de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy

à

Madame le Maire du MOULE  
Monsieur le Président du SMGEAG

Réf. : 2026 - 265

**LEVÉE DE L'INTERDICTION DE CONSOMMATION  
EAU DESTINÉE A LA CONSOMMATION HUMAINE  
UDI LE MOULE, UDI MOULE DESVAREUX et UDI SAINTE-MARGUERITTE  
POUR LES ENFANTS DE - 14kg OU PERSONNES CARENCÉES EN IODE**

Dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine, le laboratoire Carso m'a fait part ce jour des résultats des prélèvements de recontrôle réalisés le 23 juillet 2026.

Conformément aux articles R.1321-26 à 30 du Code de la Santé Publique et de l'arrêté modifié du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité, ces résultats montrent que la concentration en chlorates dans les eaux mises en distribution est inférieure à 250 µg/L.

Aussi, je vous invite à lever l'interdiction de consommation de l'eau demandée par mes services le 17 mars dernier pour les enfants de -14 kg ou ayant une carence en iode ; de communiquer à la population cette mesure ; et de transmettre ces éléments à mes services.

Veuillez trouver, en annexe, la synthèse des résultats reçus ce jour, relatifs aux prélèvements effectués le 23/07/2026, sur lesquels se base la présente demande de levée d'interdiction de consommation pour les enfants de -14 kg ou ayant une carence en iode.

P/ Le Directeur Général,  
Dr Florelle BRADAMANTIS  
Directrice Générale adjointe



Copie :  
Monsieur le Préfet  
Direction technique du SMGEAG

## ANNEXE

| Date Prélèvement                            | Lieu                                                                                                   | Chlorates (en µg/l) |
|---------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| 23/07/2026                                  | Installation : UDI Le Moule<br>Point de Surveillance : Station SOL                                     | <b>138</b>          |
| 23/07/2026                                  | Installation : UDI Le Moule<br>Point de Surveillance : MAIRIE BOURG                                    | <b>89</b>           |
| 23/07/2026                                  | Installation : UDI LE MOULE DESVARIEUX<br>Point de Surveillance : SICAGRA                              | <b>143</b>          |
| 23/07/2026                                  | Installation : TTP MOULE DESVARIEUX<br>Point de Surveillance : SORTIE UNITE DE TRAITEMENT              | <b>151</b>          |
| 23/07/2026                                  | Installation : UDI Le Moule Sainte Marguerite<br>Point de Surveillance : Musée Edgar CLERC             | <b>82</b>           |
| 23/07/2026                                  | Installation : UDI Le Moule Sainte Marguerite<br>Point de Surveillance : EHPAD – Robinet avant citerne | <b>69</b>           |
| Référence de qualité de l'eau traitée       |                                                                                                        | -                   |
| Limite de qualité                           |                                                                                                        | 250                 |
| Valeur définie par l'OMS basée sur la santé |                                                                                                        | -                   |